

Commune :
MARMANDE (157)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5347W
Document vérifié et numéroté le : / /
A :
Par :

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
MARMANDE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
4 RUE SALLEFRANQUE

47200 MARMANDE
Téléphone : 05 53 20 46 94
Fax : 05 53 20 46 89
cdif.marmande@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 22/12/11 par SCP PERIE-MAUBOURGUET géomètre à MARMANDE

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A MARMANDE , le 22 Décembre 2011

Section : EI
Feuille(s) : 000 EI 01
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 07/11/2011
Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par SCP PERIE-MAUBOURGUET
à MARMANDE

Date : 22 / 12 / 2011

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une escouade (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...)

